

française de sociologie, pp. 417-445.

Latour, B. et Woolgar, S., (1993), *La vie de laboratoire, la production des faits scientifiques*, La Découverte, Paris.

Lemieux, C. (1996), « L'objectivité du sociologue et l'objectivité du journaliste », in Feldman. J, (dir), *Ethique, épistémologie et sciences de l'homme*, Paris, L'Harmattan, p. 147-163.

Marc-Henry Soulet, (2012), « Interpréter sous contrainte ou le chercheur face à ses données », *Recherches qualitatives-Hors Série*, N° 12, pp.29-39.

Simmel, G. (1908). « Digressions sur l'étranger », in Y. Grafmeyer, I. Joseph, *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Champ urbain.

Sophie Caratini, (1997), *Expérience de terrain, construction du savoir*, L'Homme, n°143, pp. 179-187.

Sperber. D, (1982), *Le savoir des anthropologues*, Paris, Hermann.

Atelier « Terrain » *Choix et contraintes des terrains en sciences sociales*, Synthèse collective N° 27, mars 2008.

## - Chapitre 12 -

### **Le terrain en milieu institutionnel et ses contraintes** **La recherche face aux agendas politiques**

**Emmanuelle Bernheim  
& Guillaume Ouellet**

La recherche de terrain place le chercheur au plus près du quotidien du milieu étudié et c'est de l'interaction entre chercheurs et participants, de la rencontre des représentations et des interprétations, qu'émergent les connaissances. Toutes les méthodes n'impliquent pas la même intensité d'échange et il revient au chercheur de déterminer à quel point il s'immergera dans la réalité du milieu à l'étude. Parce qu'elles impliquent un travail de co-construction et qu'elles donnent accès aux expériences de terrain « dans leur diversité, leur complexité et leur dynamique » (De Coninck et al. 2005) les approches dites participatives sont de plus en plus mobilisées par les chercheurs.

Cette réflexion est le fruit d'une expérience de terrain en cours dans un projet s'inscrivant à l'interface de la justice et de la santé, soit le recours aux tribunaux pénaux pour des personnes composant avec une déficience intellectuelle. Nous souhaitons étudier la dynamique qui se développe entre les institutions et les professionnels du droit et de la santé, notamment quant aux conceptions des objectifs juridiques, à la qualification des situations et des individus qui en sont au cœur et aux pratiques déployées. Pour rencontrer cet objectif, nous avons recours à la « méthode d'analyse

en groupe » (Campenhoudt, Chaumont, Franssen 2005) qui consiste en des séances d'échange et d'analyse auxquelles sont conviés une quinzaine de professionnels issus d'institutions diverses et impliqués à différents moments du processus judiciaire (travail-leuses sociales, intervenants, infirmières, policiers, représentants du milieu communautaire, avocats, agents des services correctionnels). Les échanges sont structurés autour d'une histoire de cas, favorisant un processus collectif de production de connaissance émanant des interprétations croisées des participants. Cette démarche participative, interactive et itérative, permet de mettre en exergue les points de vue contrastés, procédant par aller-retour entre discussion, intégration de nouvelles connaissances et réexamen des analyses.

Ce type de démarche de recherche est ponctué de contraintes avec lesquelles il faut composer tout au long du processus de recherche. Dans le cadre de ce chapitre, nous nous intéresserons plus particulièrement aux effets des contraintes qui s'imposent aux chercheurs dans la conception des projets de recherche (1.) et sur le déroulement du terrain (2.).

### **Contraintes liées à la conception des projets de recherche**

La conception d'un projet est soumise à une série de contraintes qu'interfèrent et parfois compromettent l'atteinte des objectifs de recherche initiaux. Pour mener à bien leurs projets, les chercheurs doivent apprendre à composer avec ces contraintes sans faire, pour autant, l'économie de la rigueur scientifique.

### **Les politiques nationales de la recherche**

La Politique nationale de la recherche et de l'innovation 2014-19 (Gouvernement du Québec 2013) met la table par son titre évocateur : *Priorité emploi : investir dans la recherche et l'innovation*, c'est investir dans le Québec. En filigrane de ce projet politique inscrit dans un mouvement international, la recherche,

par ses liens avec l'entrepreneuriat et l'industrie, doit être un moyen de créer de la richesse. Il n'est ainsi pas surprenant que certains domaines de recherche soient développés « sur mesure », en fonction des besoins des secteurs économiques (Gouvernement du Québec 2013 : 49; Bernatchez 2011).

Ces orientations politiques influencent directement le contexte de réalisation de la recherche puisqu'elles sont accompagnées d'un désinvestissement des organismes subventionnaires en sciences humaines et sociales au profit des organismes en sciences naturelles et de la santé, et d'un appui à la recherche appliquée au détriment de la fondamentale (Fonds de recherche du Québec 2013; Fédération étudiante universitaire du Québec 2013; Association canadienne des professeurs d'université 2013). L'investissement dans les activités de recherche se traduit alors par une perte d'autonomie pour les universités et les chercheurs (Gingras 2002). Les exigences en termes de curriculum vitae du chercheur et de demande de subvention, le plus souvent calquées sur les spécificités des sciences « dures » et dont la rigidité permet difficilement l'adaptation au contexte de recherche en sciences sociales (Galvez-Behar 2010; Gingras 2008), en sont de bons exemples.

### **Le CV du chercheur**

Le CV du chercheur est le sésame essentiel à toute progression professionnelle tant au sein de l'université que des organismes publics et privés. L'obtention de subventions, de chaires de recherche ou de promotions, l'accès à l'agrégation, la titularisation ou à des fonctions de direction, etc. sont directement tributaires de l'excellence d'un CV standardisé en fonction de normes de plus en plus strictes. Cette standardisation laisse peu de place aux profils atypiques ou originaux.

Le CV commun canadien est un bon exemple de cette standardisation (<https://ccv-cvc.ca>). Il s'agit d'un formulaire à remplir en ligne qui, par sa forme, impose un contenu qui correspond aux attentes des organismes subventionnaires : en prévoyant et

en excluant certaines rubriques, le formulaire élimine nécessairement un ensemble d'expériences qui pourrait pourtant s'avérer pertinent. Si, au départ, le CV commun canadien est un projet qui vise à faciliter le travail des organismes et des chercheurs en proposant un seul CV à mettre à jour régulièrement (plutôt qu'un CV par organisme), il est aujourd'hui demandé par une multitude d'organisations. Cette pratique a pour effet de ne favoriser qu'un profil particulier de chercheur et de recherche.

Conformément aux modes d'évaluation de la recherche, le CV de chercheur est principalement organisé autour de trois axes : 1- les prix et distinctions; 2- le financement; 3- la diffusion des résultats de recherche – conférences internationales et publications dans des revues à comité de lecture (Observatoire des sciences et des technologies 2013). La tendance actuelle dans l'évaluation des CV est quantitative, en fonction du nombre d'entraînées et n'est généralement pas cohérente avec les fondements épistémologiques des sciences sociales, et plus particulièrement de la recherche qualitative. Comparativement à la pratique dans les sciences dures, la recherche en sciences sociales est généralement moins financée, les équipes de recherche sont plus petites, les publications plus longues et impliquent moins d'auteurs. Certaines pratiques de recherche, telle la collaboration avec des organismes communautaires et la recherche-action, courantes en sciences sociales, sont systématiquement évacuées du CV.

La conséquence directe de cette standardisation est la compétition entre des collègues aux profils pourtant différents et la course aux subventions et aux publications. En raison des moyens financiers nécessaires à la réalisation de terrains de recherche, la constitution d'un CV bien garni est primordiale et doit faire l'objet d'un travail soutenu.

### **Le financement de la recherche**

Hormis le financement strictement privé, les subventions de recherche sont octroyées par des organismes publics en fonction

d'un processus de révision par les pairs. Outre le CV de chercheur, le projet de recherche fait l'objet d'une évaluation en fonction d'une grille parfois peu compatible avec certains types de recherche, fondamentale ou exploratoire. En plus de la description du projet, de ses objectifs, de sa méthodologie, de la répartition des tâches au sein de l'équipe, du calendrier de réalisation et du budget, la demande de subvention doit faire état des retombées escomptées, des bénéfices pour les publics visés et du plan de diffusion des connaissances. Étant donné la forme des formulaires de demandes (des menus déroulants complétés par des boîtes au contenu limité), le contenu de ces différents développements est en partie orienté. Les membres des comités d'évaluation doivent s'assurer de l'originalité de la démarche et de son impact potentiel, de la faisabilité ainsi que de la capacité du candidat à réaliser le projet (en fonction du CV). Les grilles dont ils disposent sont cependant faites de manière à favoriser certains types de réponse (Conseil de recherche en sciences humaines du Canada 2013a et b).

Les retombées escomptées peuvent être de plusieurs ordres – académiques, méthodologiques, théoriques, etc. –, mais elles doivent impérativement comporter des bénéfices sociétaux qui doivent être concrets et quantifiables, tel que soutenir la mise en place de formations, proposer des outils d'évaluation, faciliter la prise de décision politique, etc. Les publics visés doivent être divers : si la recherche doit permettre l'avancement des connaissances et donc intéresser la communauté scientifique, elle doit aussi bénéficier à différents milieux. Parmi les choix offerts se trouvent les individus définis comme « praticiens, consultants, clients, consommateurs », le gouvernement, l'industrie, les organisations à but non lucratif. Le plan de diffusion des connaissances est central en ce qu'il démontre les moyens par lesquels ces différents publics seront rejoints. Ces moyens doivent être variés et il revient à l'équipe de recherche de trouver les médiums permettant de rejoindre efficacement tous les milieux concernés.

Dans le cas de notre demande de subvention, suivant les conseils du personnel de recherche facultaire, nous avons repensé le projet de manière à impliquer directement les milieux de pratique et générer de meilleures pratiques d'intervention. Alors que

nos objectifs étaient théoriques et méthodologiques, nous avons ajouté un volet pratique par lequel nous annoncions « soutenir les intervenants ». Il nous apparaissait pourtant hasardeux de nous avancer sur de telles retombées considérant la méthode utilisée et l'impossibilité de résumer des résultats. Malgré cette incohérence épistémologique, sur les 33 demandes soumises, notre projet s'est classé 2e et a été qualifié de « méritoire »...

Le discours sur la recherche et la manipulation des projets à des fins de financement n'est pas sans conséquence sur la possibilité de se rendre sur le terrain et sur les relations avec les participants. La prise en compte des besoins tels que les milieux de pratique les identifient mène le plus souvent à mettre de côté les exigences scientifiques souvent peu comprises ou jugées superficielles. Alors que la recherche de terrain est un processus qui s'échelonne dans le temps, les retombées devraient être observables immédiatement. Cette situation place les chercheurs en position de reddition de compte tant au regard de la méthode de recherche que des résultats qui doivent nécessairement satisfaire des ambitions de nature utilitaire, voire instrumentale.

### **Contraintes inhérentes à la mise en place et au déroulement du terrain de recherche**

La réalisation d'un terrain de recherche implique nécessairement différentes phases de négociation, depuis l'organisation logistique à la diffusion des résultats. Si les prémisses de la recherche collaborative accordent une place importante au dialogue entre les acteurs du milieu et les chercheurs, la négociation du terrain avec les acteurs impliqués ne doit pas détourner le projet des impératifs de scientificités. À ce titre, elle pose plusieurs défis.

### **Négocier la participation**

Le terrain prolongé implique une interprétation, une conceptualisation. Dans le cadre de notre projet, l'équipe a dû consacrer

plusieurs mois au recrutement des participants et à la préparation des journées d'ateliers. Au moment de la demande de subvention, la difficulté à faire une évaluation juste du temps nécessaire à l'organisation du terrain de recherche peut se solder par un dépassement du budget initialement alloué. La multiplication des institutions, ministères et organismes impliqués dans le projet rend la tâche parfois laborieuse : les modalités de prise de contact, de proposition de projet et de traitement des demandes diffèrent d'une structure à l'autre<sup>11</sup>. Le défi est d'autant plus important lorsque la préparation du terrain se fait à distance et que l'équipe doit s'en remettre aux répondants institutionnels pour l'organisation logistique. Le risque est alors de voir ces acteurs interposés se substituer à l'équipe de recherche dans la constitution de l'échantillon et la coordination du terrain.

Une fois les premiers contacts établis, la négociation se passe en deux temps: d'abord, la participation institutionnelle (refus, acceptation ou acceptation conditionnelle), puis la désignation des participants à la recherche. La participation institutionnelle est souvent tributaire de la perception et des attentes des répondants institutionnels: dans la mesure où le projet apparaît décalé, dupliqué un projet en cours, empruntant une posture théorique inadéquate, etc. ils pourront refuser ou imposer des conditions. Dans le cas d'une réponse positive, les participants seront désignés en fonction de leur capacité à représenter l'institution. Cependant, même s'ils sont désignés dans le cadre de leurs fonctions professionnelles, au moment de la collecte, les chercheurs seront tenus d'obtenir leur consentement libre et éclairé.

Ce processus de négociation de la participation impose différentes contraintes qui dépassent largement les enjeux pratiques liés à la prise de contact ou à la mise à disposition de salles. Les participants eux-mêmes, ou du moins les répondants institutionnels sont amenés dès les premières démarches à se prononcer sur le déroulement de la collecte, mais également sur les modalités de présentation des résultats préliminaires.

<sup>11</sup> Sans compter les exigences de nature éthique.

## **Négocier les objectifs**

Dans un tel contexte, les objectifs de nature pratique – explorer des pratiques exemplaires, imaginer des « solutions » aux problèmes identifiés par les participants, échanger sur les possibilités de collaboration entre les différents milieux de pratique, etc. –, au cœur des préoccupations des participants, sont rapidement présentés comme permettant d'apporter des bénéfices réels. Or ces objectifs sont le plus souvent déterminés à l'avance par les cadres des institutions concernées, dans l'esprit des politiques gouvernementales. Dans le cadre de notre recherche, par exemple, l'intérêt que présente le « travail en réseau », entre la santé, la justice et la sécurité publique, fait l'objet d'une politique gouvernementale et d'une réorganisation du travail en cours depuis quelques années (Association canadienne de justice pénale 2009; Gouvernement du Québec 2005). Le gouvernement du Québec est très actif dans la promotion de cette nouvelle approche d'intervention et apporte son appui à toute initiative allant dans ce sens, notamment les programmes spéciaux au sein des tribunaux. Bien qu'aucune recherche n'en ait clairement démontré les avantages, ce type de programme nous a été systématiquement présenté comme constituant la solution aux difficultés d'intervention rencontrées sur le terrain.

Alors que le projet de recherche vise à explorer des modalités d'échanges intersectoriels et la production d'un savoir collectif, les répondants institutionnels ont manifesté leur intérêt à orienter les discussions de sorte à profiter du projet de recherche et de ses suites pour explorer la possibilité de modifier les pratiques et de mettre en place de nouvelles collaborations au sein de programmes officiels. En ce sens, les participants ont été désignés en fonction de leur capacité à présenter positivement les pratiques ayant cours dans leur organisation et de leur intérêt pour les approches promues par leur direction. Pour les répondants institutionnels, les participants sont des ambassadeurs ou des promoteurs de leurs organisations et la recherche une opportunité de mettre de l'avant un agenda politique.

Lors de la collecte de donnée, nous avons dû expliquer à quelques reprises que le projet ne visait pas à faire la promotion d'une pratique ou à mettre en place un tribunal spécialisé, mais plutôt à recueillir les perceptions, les interprétations et à analyser la dynamique à l'œuvre sur une problématique complexe dans un espace où s'exercent des regards croisés. Malgré ce recadrage pour les participants, les enjeux de nature pratique et la recherche de solutions sont constamment ramenés lors des échanges. La complexité de la problématique se voit alors réduite à un manque de connaissance et d'arrimage des mandats institutionnels. Le projet de recherche est alors perçu comme une opportunité de réseauter, de parfaire ses connaissances et d'élaborer des pratiques exemplaires.

Ce contexte de recherche est problématique à plusieurs égards. Dans un premier temps, le travail de sélection des participants par les représentants institutionnels appauvrit la discussion en éliminant la possibilité d'expression des opinions discordantes. Cette situation nuit directement à la réalisation d'une collecte conformance à la méthode que nous avons choisie. Dans un second temps, valoriser les objectifs théoriques et méthodologiques à la genèse de notre projet est presque impossible. L'organisation de la collecte en fonction des impératifs institutionnels – tant quant à qui est autour de la table que des sujets de discussion – détourne sa fonction même et constitue une réelle perte de pouvoir pour l'équipe. Dans un troisième temps, les bénéfices attendus par les participants en termes de réforme des pratiques, réduisent notre capacité d'interpréter et d'analyser les résultats. Dans ces circonstances, les analyses et les retombées de la recherche doivent également faire l'objet de négociations constantes avec les participants.

## **Négocier les analyses et les retombées**

La volonté de certains participants d'instrumentaliser les résultats de recherche à des fins pratiques, voire politiques, complique la négociation sur le mode de diffusion des connaissances issues de la recherche. Les interprétations et l'analyse de l'équipe de

recherche sont constamment soumises à ces contraintes, et certains participants n'hésitent pas à y demander des modifications majeures sous prétexte que les chercheurs n'ont en réalité aucune connaissance des milieux de pratique. Lors des séances de rétroaction au cours desquelles le groupe composé des participants et des chercheurs statue sur le contenu et sur les pistes d'analyse, les participants reconnaissent le contenu objectif des échanges, mais souhaitent en revoir l'interprétation. Certains concepts théoriques et l'analyse critique avancés par l'équipe de recherche sont perçus comme systématiquement éliminés au profit d'un vocabulaire clinique et de conclusions soutenant le changement souhaité par les participants. Si la plupart du temps le jeu de négociation des interprétations se fait dans un esprit de collégialité entre participants et chercheurs, il arrive que des tensions s'exacerbent. Suite à une séance de rétroaction, une participante nous a contacté pour prendre connaissance du rapport final et pour modifier ou retirer les passages qui ne présentaient pas son organisation sous son meilleur jour. Pour elle, l'importance de faire bonne figure (Goffman, 1974, p. 9) et de faire la promotion de son organisation doit avoir préséance dans la présentation des résultats.

Pour éviter d'être contraint à une analyse unilatérale, consensuelle et figée de façon définitive par les participants, nous préconisons une analyse basée sur un pluralisme épistémologique à trois niveaux<sup>21</sup>. Dans le premier niveau d'analyse, les participants se voient conférer le statut d'expert de leur champ professionnel. Il s'agit alors de procéder à une analyse descriptive qui se limite à rendre compte du contenu validé par les participants. À ce niveau, les données ne font pas l'objet d'une interprétation approfondie et les chercheurs se contentent de rapporter les résultats comme s'ils se livraient objectivement, dans un monde comme-allant-de-soi (Schutz, 2007). Ce premier niveau d'analyse produit un rapport de recherche duquel peuvent se saisir les participants et leurs organisations respectives. Dans le deuxième niveau, l'analyse repose sur une grille de lecture interactionniste en vertu de laquelle les participants sont perçus en tant qu'acteurs-performateurs. Il s'agit alors de mettre à jour le terrain duquel émerge le savoir généré par le

groupe. Jeux de pouvoir et de reconnaissance, tensions, alliance, multiplication des interprétations, qui pro quo, bris de communication, etc. le savoir émerge d'une réalité ardemment négociée par les participants, dans un monde qui ne va pas de soi et qui n'est pas neutre (Goffman, 1976, Gumperz, 1989). Le troisième niveau d'analyse emprunte à la fois à la sociologie compréhensive telle qu'élaborée par Weber et au tournant pragmatique défendu notamment par Boltanski et Thévenot. Cette approche permet de faire une synthèse entre un monde qui serait strictement objectif (comme-allant-de-soi) et un monde qui serait totalement subjectif. Après avoir été présenté en tant qu'expert, puis en tant qu'acteur, le participant se présente ici comme agent normatif chargé de remplir un mandat institutionnel déterminé. Se revendiquant d'un savoir objectif et du comportement rationnel, chaque agent mobilise pourtant des logiques qui sont propres à son savoir expérientiel et à son champ d'intervention. Ces différents angles d'analyses et de rapports aux participants nous permettent de renouer avec les objectifs de recherche et de prendre en compte la complexité des dynamiques à l'œuvre sur le terrain sans s'y contraindre.

### **Conclusion. Les effets sur la dynamique lors de la collecte: retour aux objectifs initiaux et production du savoir**

Même si les résultats de recherche appartiennent à l'équipe, les négociations de l'entrée sur le terrain, des objectifs, des analyses et des retombées créent une situation d'imputabilité difficile à renverser. Nous envisageons évidemment, dans un second temps de la recherche, diffuser les résultats sans l'aval des participants, mais nous nous questionnons sur les effets de l'assujettissement de notre analyse à des fins étrangères à la recherche. Comment, par exemple, les documents d'analyse préliminaire que nous avons fournis seront-ils utilisés à des fins politiques? Comment le monde même de la collecte de données peut-il servir de « preuve scientifique » de l'intérêt du changement de pratique actuellement en cours? Dans un tel contexte, l'éclairage critique ou nuancé que pourrait présenter l'équipe de recherche pourrait apparaître comme contradictoire avec les premières analyses présentées et surtout l'utilisation qui pourrait en être faite.

<sup>21</sup> Cette grille d'analyse a été élaborée par Guillaume Ouellet dans le cadre de sa thèse doctorale au département de sociologie de l'Université de Montréal (en cours).



L'implication des milieux de pratique dans le design de la recherche se concrétise le plus souvent par la collaboration directe entre chercheurs et répondants institutionnels. Cette collaboration, qui s'étend à toutes les étapes de négociation avant, pendant et après le terrain, est constamment prise en étau entre les objectifs de recherche et des enjeux pratiques et institutionnels. Tous les acteurs, tant les cadres facilitant le recrutement que les professionnels amenés à participer à la collecte de données ont un double agenda : favoriser ou faire avancer des réformes et présenter une image positive de la profession et de l'institution. Plusieurs de leurs interventions – que ce soit dans le processus de recrutement (qui va participer et donc représenter l'institution?) ou durant la collecte de données – reflètent ces préoccupations. Il devient alors difficile de départager les prises de position qui visent la réalisation des agendas de celles qui dénotent les pratiques institutionnelles réelles.

Dans ce contexte de constante négociation, le chercheur est placé malgré lui dans un rôle double : au service de la recherche et au service des agendas institutionnels des milieux de pratique étudiés. La place prépondérante des acteurs institutionnels à toutes les étapes de réalisation de la recherche crée une confusion – on ne sait plus qui au juste mène la recherche – qui a un effet réel sur la dynamique entre chercheurs et participants et entre participants qui se retrouvent alors en lutte pour l'appropriation du message dominant. Les consensus ne sont pas tant le fruit d'une interprétation ou d'une conception partagée que celui des rapports de pouvoir qui imposent la vision du groupe dominant. Lorsque le rôle du chercheur est réduit à celui de relai de messages institutionnels, il y a tout lieu de se questionner sur la fiabilité et la qualité des données recueillies.

Notre recherche nous permet de conclure sans équivoque que malgré l'apparence de rapports égalitaires et horizontaux entre les participants, les rapports de pouvoir ne sont dans les faits jamais suspendus : les représentants d'organismes communautaires sont ceux dont la voix porte le moins; l'uniforme policier impose considération; travailleuses sociales et infirmières se taisent lorsqu'avocats et médecins parlent. Les rapports de pouvoir entre participants et entre chercheurs et participants font partie intégrante du

corpus de données et leur analyse est incontournable, tant pour rendre compte de la réalité et de la complexité du terrain que pour contrer leurs effets sur les données. Conceptualiser les différentes contraintes qui ont pesé sur la recherche – tant au moment de la conception du projet que des étapes de négociation – comme des données est à nos yeux une façon de ne pas perdre de vue les objectifs de la recherche.

## **Bibliographie**

- Association canadienne de justice pénale (2009), *Vers un réseau intégré – La criminalisation des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale*, Montréal.
- Association canadienne des professeurs d'université (2013), « Le financement fédéral de la recherche fondamentale », *Dossiers en éducation*, Vol. 13, n°1, 1-7.
- Bernatchez, J. (2011), « La science au service de l'entreprise », in *Institut du Nouveau Monde (dir.), L'état du Québec 2011*, Montréal, Boréal, 323-327.
- Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (2013a), *Grille d'évaluation pour appréciateur*, *Concours Savoir de l'automne 2013*.
- Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (2013b), *Formulaire de demande de subvention*, *Concours Développement-savoir de l'automne 2013*.
- De Coninck, F., Cartuyvels, Y., Franssen, A., Kaminski, D., Mary, P., Réa, A. (2005), *Aux frontières de la justice, aux marges de la société. Une analyse en groupes d'acteurs et de chercheurs*, Gent, Centre d'études sociologiques, Séminaire interdisciplinaire d'études juridiques, Groupe d'étude sur l'ethnicité, le racisme, les migrations et l'exclusion, Centre de recherches criminologiques, Unité de recherche en criminologie.
- Fédération étudiante universitaire du Québec (2013), *Note d'information*

formation : Avis sur la valorisation de la recherche fondamentale, Montréal.

Fonds de recherche du Québec (2013), Publication des crédits des fonds de recherche du Québec pour l'année 2013-14, Québec.

Galvez-Behar, G. (2010), « Les revues de sciences humaines et sociales face à l'évaluation », *Le mouvement social*, n° 233, 159-164.

Gingras, Y. (2008), « Du mauvais usage de faux indicateurs », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Vol. 55, n°4, 67-79.

Gingras, Y. (2002), « Les chaires de recherche du Canada: plus d'argent mais moins d'autonomie pour les universités », in Côté, R., Venne, M. (dir.), *L'annuaire du Québec 2003*, Montréal, Fides, 608-613.

Goffman, E. (1974), *Les rites d'interaction*, Paris, Éd. de Minuit.

Gouvernement du Québec(2013), *Politique nationale de la recherche et de l'innovation 2014-19 – Priorité emploi*, Québec.

Gouvernement du Québec(2005), *Plan d'action en santé mentale 2005-2010 – La force des liens*, Québec.

Observatoire des sciences et des technologies (2013), *Le Québec en recherche. Portrait statistique préparé pour le Fonds de recherche du Québec*, Montréal.

Schutz, A. (2007), *Essai sur le monde ordinaire*, Paris, Le félin.

Van Campenhoudt, L., Chaumont, J.-M., Franssen, A. (2005), *La méthode d'analyse en groupe – Application aux phénomènes sociaux*, Paris, Dunod.

## - Chapitre 13 -

### **La présence du chercheur sur le terrain.** **Retour sur un travail d'observation dans un service de médecine nucléaire**

**Romain Lonceint**

Dans ce chapitre, notre propos visera à objectiver différents obstacles liés à la présence du chercheur sur le terrain, dans le but de contribuer à éclairer la complexité des relations du chercheur en sciences sociales à son terrain. En effet, alors que le travail empirique constitue une forme de « passage obligé » pour bon nombre de recherches en sciences sociales, « aller sur le terrain » peut également s'apparenter à une épreuve pour le chercheur. En premier lieu, la présence du chercheur sur le terrain ne va pas toujours de soi pour les acteurs, ces derniers pouvant se montrer réticents à l'idée de s'exposer à un regard extérieur, ce qui pose notamment la question de « l'accès au terrain ». Ensuite, le chercheur doit encore parvenir à « trouver sa place » sur le terrain afin de mener à bien son enquête, tout en perturbant le moins possible les situations observées. Nous verrons alors que cette présence du chercheur sur le terrain peut faire l'objet d'accords plus ou moins tacites avec les acteurs. Nous adopterons ici une posture réflexive par rapport à notre propre expérience de terrain dans la mesure où l'ensemble de ces réflexions s'appuie sur des observations que nous avons menées au sein d'un service de médecine nucléaire.